



Sainte-Clotilde, le 24 FEV. 2017

Monsieur YVES TAMBON

Secrétaire Général
de l'UNSA Région Réunion

D2016031969

Votre identifiant Région : 1434
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Henry JONZO
Service : DRH
Tél : 0262487062 - Mél : henry.jonzo@cr-reunion.fr

N/REF : N° D2017003378

V/REF : URR02-2017

OBJET : Votre demande de regroupement d'heures d'information mensuelle

Monsieur le Secrétaire Général,

J'accuse réception de votre courrier visé en référence par lequel vous me demandez de pouvoir regrouper en une journée de six heures, le 22 mars prochain, les droits d'information mensuelle dont dispose votre organisation au titre de sa représentation au Comité Technique, en application du décret n°85-397 sur l'exercice des droits syndicaux dans la fonction publique territoriale.

Sous réserve des nécessités de service suivant l'appréciation des chefs d'établissement et des services concernés, j'émetts un avis favorable sur votre demande.

Veuillez agréer Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



[Signature]
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED

LA RÉUNION!
positive!